

## RÉSUMÉ SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

Entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, le Conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice qui commence le 1er janvier. Il doit présenter un budget équilibré qui prévoit au moins des revenus égaux ou supérieurs aux dépenses conformément à la loi.

Dans le contexte de la modernisation de la collecte sélective des matières recyclables, la compensation pour la collecte sélective cessera d'être versée aux municipalités et les dépenses relatives à ce service sera désormais assumées par Éco Entreprise Québec. Ces nouveautés se refléteront dès 2025 sur votre taxation en lien avec cette collecte.

## IMPOSITION DES TAXES 2025 COMPARATIVEMENT À CELLES DE 2024

	Taux 2024	Taux 2025	base d'imposition
<b>Taxes foncières générales</b>			
Taxes foncières générales	0,3830 \$	<b>0,3926 \$</b>	par 100 \$ d'évaluation
Taxes services de la Sûreté du Québec	0,0226 \$	<b>0,0265 \$</b>	par 100 \$ d'évaluation
<b>Taxes, compensations et tarifications des services municipaux</b>			
<b>Matières résiduelles</b>			
Résidus domestiques	121,00 \$	<b>127,96 \$</b>	par logement pour une unité d'occupation permanente ou par établissement commercial
Matières recyclables	42,42 \$	<b>1,30 \$</b>	
Matières organiques	42,42 \$	<b>3,97 \$</b>	
<b>Matières résiduelles (chalet)</b>			
Résidus domestiques	60,50 \$	<b>63,98 \$</b>	par logement pour une unité d'occupation saisonnière (chalet)
Matières recyclables	21,21 \$	<b>0,65 \$</b>	
Matières organiques	21,21 \$	<b>1,99 \$</b>	
<b>Matières résiduelles (immeuble à 6 logements ou plus)</b>			
Résidus domestiques	605,00 \$	<b>639,80 \$</b>	pour un immeuble à 6 logements ou plus
Matières recyclables	212,10 \$	<b>6,47 \$</b>	
Matières organiques	212,10 \$	<b>19,84 \$</b>	
<b>Service de la Sûreté du Québec</b>			
Service de la Sûreté du Québec	114,92 \$	<b>135,21 \$</b>	par unité d'évaluation construite
	57,46 \$	<b>67,61 \$</b>	par terrain vague
	574,60 \$	<b>676,03 \$</b>	pour un immeuble à 6 logements ou plus
<b>Vidange des installations septiques</b>			
Vidange régulière des installations septiques	121,68 \$	<b>119,97 \$</b>	par installation septique d'une résidence isolée permanente ou par établissement commercial
	60,84 \$	<b>59,99 \$</b>	par installation septique d'une résidence isolée saisonnière (chalet)
Vidange supplémentaire des installations septiques	243,36 \$	<b>239,94 \$</b>	par installation septique d'une résidence isolée permanente ou saisonnière (chalet) ou par établissement commercial
Vidange hors saison des installations septiques	254,54 \$	<b>254,54 \$</b>	par installation septique d'une résidence isolée permanente ou saisonnière (chalet) ou par établissement commercial
Déplacement inutile	35,00 \$	<b>35,00 \$</b>	Si l'entrepreneur ne peut procéder à la vidange et doit revenir sur les lieux

## RÉSUMÉ SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

### ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

2024

2025

#### REVENUS

▪ Taxes sur la valeur foncière	861 496 \$	893 975 \$
▪ Taxes sur une autre base	176 721 \$	177 385 \$
▪ Compensation tenant lieu de taxes	7 267 \$	7 331 \$
▪ Transferts	274 782 \$	299 143 \$
▪ Services rendus	8 197 \$	11 260 \$
▪ Imposition de droits	27 280 \$	32 380 \$
▪ Amendes et pénalités	1 439 \$	2 135 \$
▪ Intérêts	11 386 \$	14 550 \$
▪ Autres revenus	62 391 \$	74 141 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>1 430 959 \$</b>	<b>1 512 300 \$</b>

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

▪ Administration	334 219 \$	398 466 \$
▪ Sécurité publique	337 205 \$	316 396 \$
▪ Transport	359 174 \$	374 494 \$
▪ Hygiène du milieu	196 379 \$	134 436 \$
▪ Santé et bien-être	-	-
▪ Aménagement, urbanisme et développement	43 320 \$	42 725 \$
▪ Loisirs et culture	117 681 \$	158 487 \$
▪ Frais de financement	24 341 \$	30 062 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 412 319 \$</b>	<b>1 455 066 \$</b>

#### CONCILIATION À DES FINS FISCALES

##### FINANCEMENT

▪ Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	-
▪ Remboursement de la dette à long terme	61 200 \$	68 100 \$
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>61 200 \$</b>	<b>68 100 \$</b>

##### AFFECTATION

▪ Affectations - activités d'investissement	9 690 \$	73 876 \$
▪ Excédent de fonctionnement affecté	(52 250) \$	(84 742) \$
<b>TOTAL AFFECTATION</b>	<b>(42 560) \$</b>	<b>(10 866) \$</b>

<b>TOTAL DES CONCILIATIONS À DES FINS FISCALES</b>	<b>18 640 \$</b>	<b>57 234 \$</b>
--	------------------	------------------

<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
---	-------------	-------------

## RÉSUMÉ SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

### ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

2024

2025

#### REVENUS

▪ Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts	2 620 660 \$	3 365 333 \$
▪ Autres revenus	-	-
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>2 620 660 \$</b>	<b>3 365 333 \$</b>

### CONCILIATIONS À DES FINS FISCALES

#### IMMOBILISATIONS

▪ Administration	21 430 \$	15 000 \$
▪ Sécurité publique	20 690 \$	12 330 \$
▪ Transport	151 180 \$	138 208 \$
▪ Hygiène du milieu	-	-
▪ Santé et bien-être	-	-
▪ Aménagement, urbanisme et développement	-	-
▪ Loisirs et culture	3 011 040 \$	3 938 763 \$
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>3 204 340 \$</b>	<b>4 104 301 \$</b>

### PRÊTS, PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE À TITRE D'INVESTISSEMENT ET PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES MUNICIPALES

▪ Émission de prêts - mise aux normes des installations septiques	250 000 \$	250 000 \$
<b>TOTAL PRÊTS, PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE À TITRE D'INVESTISSEMENT ET PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES MUNICIPALES</b>	<b>250 000 \$</b>	<b>250 000 \$</b>

#### FINANCEMENT

▪ Financement à long terme	784 670 \$	949 571 \$
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>784 670 \$</b>	<b>949 571 \$</b>

#### AFFECTATION

▪ Affectations - activités de fonctionnement	9 690 \$	12 330 \$
▪ Excédent de fonctionnement non affecté	39 320 \$	27 067 \$
<b>TOTAL DES AFFECTATIONS</b>	<b>49 010 \$</b>	<b>39 397 \$</b>

<b>TOTAL DES CONCILIATIONS À DES FINS FISCALES</b>	<b>2 620 660 \$</b>	<b>3 365 333 \$</b>
--	---------------------	---------------------

<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
---	-------------	-------------

## PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027

En plus de l'adoption des prévisions budgétaires 2025, un programme triennal d'immobilisations a été adopté pour les années 2025, 2026 et 2027. Ce programme est un ensemble de projets d'investissements que la municipalité prévoit réaliser au cours des trois prochaines années. Il s'agit d'un plan qui met en perspective de nouveaux projets tout en assurant le maintien et la qualité des actifs municipaux. Il est à noter que l'adoption du programme triennal d'immobilisations ne constitue pas une obligation ou une garantie de sa réalisation. Les projets devront d'abord être soumis au conseil municipal pour approbation.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027					
RÉPARTITION DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION PAR FONCTION	ANNÉE 2025	ANNÉE 2026	ANNÉE 2027	TOTAL DES TROIS ANNÉES	MODE DE FINANCEMENT 2025, 2026 ET 2027
• Administration	18 350 \$	- \$	- \$	18 350 \$	Activités de fonctionnement, surplus accumulé non affecté et surplus accumulé non affecté réservé pour l'achat, le remplacement d'équipements, d'ameublements et de véhicules
• Sécurité publique	15 000 \$	- \$	- \$	15 000 \$	Activités de fonctionnement
• Transport	158 208 \$	65 748 \$	205 775 \$	429 731 \$	Aide financière dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028, conditionnel à l'obtention d'aide financière et fonds réservés pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques (carières et sablières)
• Loisirs et culture	3 938 763 \$	50 000 \$	15 000 \$	4 003 763 \$	Surplus accumulé non affecté réservé pour l'achat, le remplacement d'équipements, d'ameublements et d'infrastructures pour les parcs et terrains de jeux, conditionnel à l'obtention d'une aide financière au PRACIM, aide financière dans le cadre du PProgramme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028, aide financière au Fonds pour l'accessibilité, aide financière provenant du F.S.P.S. et emprunt à long terme
<b>TOTAL</b>	<b>4 130 321 \$</b>	<b>115 748 \$</b>	<b>220 775 \$</b>	<b>4 466 844 \$</b>	